

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Ce rapport de suivi du commerce de l'OMC sur les faits nouveaux liés au commerce est publié alors que l'économie mondiale continue d'affronter de multiples crises. La poursuite de la guerre en Ukraine, les événements liés au changement climatique, le niveau élevé des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, l'inflation, ainsi que les répercussions persistantes de la pandémie de COVID-19 ont de graves conséquences sur l'environnement économique mondial.

2. D'après les constatations générales de ce rapport, et comme il est expliqué plus en détail dans les constatations spécifiques ci-après, entre la mi-octobre 2022 et la mi-mai 2023, les Membres de l'OMC ont instauré davantage de mesures de facilitation des échanges (182) que de mesures restrictives pour le commerce (110) pour ce qui est des marchandises, compte non tenu des mesures liées à la pandémie. Le nombre de nouvelles restrictions à l'exportation a dépassé celui des restrictions à l'importation pour la troisième fois depuis le lancement de cet exercice de suivi du commerce. Dans le domaine des services, 74 nouvelles mesures ont été mises en place par les Membres de l'OMC, pour la plupart en vue de faciliter les échanges. Au cours de la période considérée, de nouvelles mesures de soutien ont été adoptées par les gouvernements, y compris divers programmes de réduction de l'impact sur l'environnement. La mise en œuvre, par les Membres de l'OMC, de nouvelles mesures liées au commerce en rapport avec la COVID-19 dans les domaines des marchandises, des services et de la propriété intellectuelle, ainsi que de mesures générales de soutien économique a fléchi au cours des sept derniers mois.

3. Les restrictions à l'exportation, qu'elles soient liées à la pandémie de COVID-19 ou à la guerre en Ukraine, y compris dans le contexte de la crise de la sécurité alimentaire, ont encore fait les gros titres, alors même que le rythme d'adoption de ces mesures a ralenti et que plusieurs d'entre elles ont été démantelées. Au niveau mondial, à la mi-mai 2023, 63 restrictions à l'exportation de produits alimentaires, d'aliments pour animaux et d'engrais demeuraient en place, s'ajoutant aux 21 restrictions à l'exportation liées à la COVID-19. Nombre de ces mesures ont été instaurées immédiatement après le déclenchement de la pandémie et une tendance analogue a été observée après le début de la guerre en Ukraine. L'évolution de cette situation a été présentée dans le Rapport de suivi du commerce de novembre 2022. Dans le contexte de ces deux crises, les interdictions d'exporter initiales, souvent globales, ont été ultérieurement remplacées par d'autres types de restrictions comme des contingents et des prescriptions en matière de licences, mesures qui, pour un grand nombre d'entre elles, ont ensuite été notifiées à l'OMC. Du point de vue de la transparence, ces notifications sont importantes, car elles montrent que les responsables politiques tiennent à la prévisibilité des règles commerciales multilatérales.

4. Le fléchissement marqué du commerce de marchandises, qui a fortement diminué au quatrième trimestre de 2022 et semble être resté inférieur à la tendance au premier trimestre de 2023, est préoccupant. La croissance du commerce mondial de marchandises en volume devait ralentir en 2022 et au début de 2023, avant de reprendre en 2024.

5. Les perturbations provoquées par la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine ont projeté la sécurité économique au premier plan des discussions sur les politiques à mener. Au cours de ces deux dernières années, les pays ont constamment eu recours au système commercial multilatéral pour s'adapter face aux difficultés sur les marchés et en matière d'approvisionnement, ce qui souligne l'importance d'un système commercial multilatéral solide, fondé sur les règles de l'OMC.

6. Le succès de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12) en juin 2022 a permis d'obtenir une série de résultats sans précédent convenus au niveau multilatéral et démontré que la coopération multilatérale en matière de commerce pouvait aboutir. Des travaux sont déjà en cours en vue de faire fond sur ces résultats à la CM13, qui aura lieu début 2024, et une réunion des hauts fonctionnaires se tiendra les 23 et 24 octobre 2023 dans le but d'arriver à la CM13 à des résultats qui permettront d'aider tous les pays à bâtir un avenir économique plus équitable, plus juste et plus résilient.

7. Les Membres de l'OMC doivent œuvrer collectivement pour garantir la réussite de la réunion ministérielle, ainsi que pour redynamiser le système commercial multilatéral et stimuler l'économie mondiale.

Constatations spécifiques

8. Le présent rapport s'inscrit dans un contexte de **fléchissement marqué du commerce de marchandises**, qui a fortement diminué au quatrième trimestre de 2022 et semble être resté inférieur à la tendance au premier trimestre de 2023. De 2,7% en 2022, la croissance en volume du commerce mondial de marchandises ne devrait guère dépasser 1,7% en 2023, avant de remonter à 3,2% en 2024. En 2022, la croissance a été freinée par la guerre en Ukraine, l'inflation obstinément élevée et le resserrement de la politique monétaire. Cependant, l'assouplissement des mesures de contrôle liées à la pandémie s'est poursuivi et devrait donner un coup d'accélérateur au commerce en 2023, en particulier dans le secteur des services relatifs aux voyages.

9. **L'inflation grimpe partout dans le monde, créant de nouvelles incertitudes.** En 2022, certains pays ont enregistré leur niveau d'inflation le plus élevé depuis des décennies; la situation a été exacerbée par les flambées des prix des produits de base, les approvisionnements étant perturbés par la guerre en Ukraine, la crise de la sécurité alimentaire et la hausse des prix de l'énergie.

10. La pandémie de COVID-19 comme la guerre en Ukraine ont provoqué d'importantes **perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales**. En raison de la montée des tensions géopolitiques, les pays cherchent de plus en plus des moyens de renforcer leur résilience. Le fait que les pays aient eu recours au système commercial multilatéral afin de s'adapter face aux difficultés sur les marchés et en matière d'approvisionnement au cours des deux dernières années a souligné la nécessité d'un système commercial multilatéral solide, fondé sur des règles.

11. La mise en œuvre de nouvelles **restrictions à l'exportation** par les Membres de l'OMC s'est accélérée depuis 2020, d'abord dans le contexte de la pandémie, puis sur fond de guerre en Ukraine et de crise de la sécurité alimentaire. Si certaines de ces restrictions ont été levées, à la mi-mai 2023, 63 restrictions à l'exportation de produits alimentaires, d'aliments pour animaux et d'engrains demeuraient en place, s'ajoutant aux 21 restrictions à l'exportation liées à la COVID-19 qui visaient des produits essentiels.

12. Au cours de la période examinée, les Membres de l'OMC ont introduit **182 nouvelles mesures de facilitation des échanges et 110 nouvelles mesures restrictives pour le commerce en ce qui concerne les marchandises, compte non tenu des mesures liées à la pandémie**. De manière générale, les mesures de facilitation des échanges concernaient les importations et les mesures restrictives pour le commerce les exportations. Pour la troisième fois depuis le lancement de l'exercice de suivi du commerce, le nombre de nouvelles restrictions à l'exportation a dépassé celui des restrictions à l'importation. Les échanges commerciaux couverts par les mesures de facilitation mises en place pendant la période considérée ont été estimés à 703,7 milliards d'USD (contre 1 160,5 milliards d'USD lors du rapport précédent) et les échanges couverts par des mesures restrictives pour le commerce ont été estimés à 110,5 milliards d'USD (contre 278,0 milliards d'USD).

13. Le **nombre** de restrictions à l'importation en vigueur est resté élevé, et rien n'annonce un réel démantèlement des mesures existantes. À la fin de 2022, 9,2% des importations mondiales étaient visées par des restrictions à l'importation mises en œuvre depuis 2009 et toujours en vigueur.

14. En 2021 et en 2022, le nombre d'enquêtes en matière de **mesures correctives commerciales** ouvertes par les Membres de l'OMC a fortement diminué, tandis que les clôtures d'enquêtes en la matière ont augmenté. Au cours de la période considérée, le nombre moyen des ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales (10,3 par mois) a atteint son deuxième niveau le plus bas depuis 2012 et celui des clôtures (8,1) a enregistré son plus faible niveau depuis 2012. Les mesures correctives commerciales sont restées un outil de politique commerciale important pour de nombreux Membres de l'OMC, représentant 30,6% de l'ensemble des mesures commerciales concernant les marchandises non liées à la COVID-19 dont il est fait état dans le présent rapport. Les mesures antidumping restent les mesures correctives commerciales les plus fréquentes en termes d'ouvertures et de clôtures d'enquêtes.

15. La forte baisse du nombre d'ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales observée depuis 2021 représente peut-être une importante évolution dans le domaine des mesures commerciales. Cette baisse récente tient sans doute à plusieurs raisons. Par exemple, dans le contexte de la pandémie et, plus récemment, de la guerre en Ukraine, les pays se sont

manifestement efforcés de veiller à ce que leur territoire reste bien approvisionné et accessible pour une vaste gamme de produits. Ces politiques ont pu avoir une incidence sur le recours aux instruments correctifs commerciaux.

16. La plupart des 74 nouvelles mesures mises en place au cours de la période considérée dans le domaine des **services** étaient de nature à faciliter les échanges. Près de la moitié de ces mesures étaient horizontales et visaient différents modes de fourniture dans divers secteurs, un tiers concernait le commerce des services de télécommunications ou des services financiers, et le reste portait sur les services fournis aux entreprises, les services de santé, les services relatifs au tourisme et aux voyages, ainsi que les services de transport.

17. Au cours de la période considérée, de nombreuses nouvelles **mesures de soutien économique** ont été instaurées par les Membres de l'OMC, y compris des programmes de réduction de l'impact sur l'environnement, des programmes de production d'énergies renouvelables, ou des projets de soutien à l'efficacité énergétique et à la décarbonation ainsi qu'aux énergies propres et renouvelables. D'autres mesures ont été prises dans le cadre de divers programmes de soutien au secteur agricole.

18. La mise en œuvre par les Membres de l'OMC de nouvelles mesures liées au commerce en rapport avec la COVID-19 s'est ralentie au cours des 7 derniers mois, 17 mesures de ce type ayant été enregistrées pour ce qui est des marchandises. La plupart de ces mesures concernaient des réductions de droits de douane, le retrait de mesures existantes ou la modification d'autres mesures. La majorité des 454 mesures commerciales et liées au commerce qui ont été mises en œuvre par des Membres de l'OMC et observateurs dans le domaine des marchandises depuis le début de la pandémie étaient de nature à faciliter les échanges (55,3%), le reste pouvant être considéré comme de nature à les restreindre (44,7%). Les Membres ont continué d'éliminer progressivement les mesures liées à la pandémie, et en particulier celles qui avaient un effet de restriction des échanges. À la mi-mai 2023, 83,7% des restrictions à l'exportation ayant été levées, il restait 21 mesures de ce type en place.

19. Aucune nouvelle mesure liée à la COVID-19 dans le domaine des services n'a été signalée par les Membres de l'OMC, mais nombre des mesures instaurées en 2020 restent en place. Depuis le début de la pandémie, 156 mesures liées à la COVID-19 visant les services ont été recensées, dont 22 avaient été déclarées levées à la mi-mai 2023. Le nombre de nouvelles mesures de soutien liées à la COVID-19 prises pour atténuer les effets sociaux et économiques de la pandémie a fortement diminué.

20. Les Membres de l'OMC ont continué d'utiliser les **mécanismes de transparence des Comités SPS et OTC** pour notifier leurs mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) ainsi que les obstacles techniques au commerce (OTC), et pour examiner et souvent régler des préoccupations commerciales spécifiques (PCS) de façon non litigieuse. La santé humaine et la sécurité sanitaire des produits alimentaires étaient les objectifs les plus fréquemment indiqués dans les notifications SPS ordinaires présentées par les Membres de l'OMC pendant la période considérée. Pendant les réunions du Comité SPS, les Membres ont poursuivi les discussions pour faire avancer le programme de travail qui a vu le jour à la suite de la CM12. La plupart des nouvelles PCS soulevées devant le Comité SPS au cours de la période considérée portaient sur la santé des animaux/les maladies des animaux et la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Les Membres de l'OMC ont soumis 127 notifications et communications SPS au sujet de mesures prises pour faire face à la pandémie. Le principal objectif indiqué dans la plupart des nouvelles notifications OTC ordinaires présentées par les Membres de l'OMC au cours de la période à l'examen était l'application de prescriptions en matière de qualité. Au total, 155 PCS ont été examinées pendant la période considérée. Depuis 2020, les Membres de l'OMC ont présenté 226 notifications OTC liées à la COVID-19 à l'OMC en réponse à la pandémie.

21. Le nombre de **préoccupations commerciales soulevées** au sein des comités et organes de l'OMC a augmenté chaque année, dans certains cas de façon notable. Les Membres ont continué de recourir aux organes de l'OMC pour régler leurs préoccupations commerciales et échanger avec leurs partenaires commerciaux au sujet de domaines suscitant ou pouvant susciter des frictions.

22. Au cours de la période considérée, les Membres ont posé 225 questions dans le cadre du **Comité de l'agriculture** sur des questions spécifiques à la mise en œuvre, des notifications individuelles et des notifications tardives. Le soutien interne a dominé les discussions, et les restrictions à l'exportation des denrées alimentaires et la sécurité alimentaire ont également été abordées.

23. Les Membres de l'OMC ont continué d'ajuster leurs régimes de **propriété intellectuelle** (PI) et d'éliminer progressivement de nombreuses mesures liées à la pandémie; certains ont systématisé le recours à des procédures en ligne créées pendant les confinements. Les Membres ont poursuivi leurs discussions sur l'éventuelle extension de la Décision sur les ADPIC adoptée à la CM12 concernant les outils de diagnostic et les traitements contre la COVID-19.

24. Les discussions sur les **questions environnementales mondiales**, y compris l'économie circulaire et la pollution par les plastiques, le commerce et le changement climatique, et la biodiversité, se sont intensifiées à l'OMC. Au cours de la période considérée, la participation des dirigeants mondiaux et des principaux responsables politiques à la Conférence des Nations Unies sur l'eau a marqué un moment important pour les enjeux liés à cette question. Dans le cadre de l'initiative du Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable, un projet de vision a été présenté par les coordonnateurs sur la voie à suivre et les éléments pour un résultat possible à la CM13.

25. Le présent rapport aborde aussi plusieurs autres importantes évolutions et discussions liées au commerce qui ont eu lieu pendant la période considérée notamment dans les domaines des **subventions à la pêche; du commerce électronique; de l'Aide pour le commerce; des marchés publics; de la facilitation des échanges; du financement du commerce; des micro, petites et moyennes entreprises (MPME); et de l'autonomisation économique des femmes**.